

Gestion du programme M.D.

| | |
|---|---|
| Date d'adoption | Juin 2016 |
| Date d'entrée en vigueur | Juin 2016 |
| Date de la modification | |
| Date d'entrée en vigueur de la modification | |
| Instance responsable | Comité de programme du doctorat en médecine |
| Instance décisionnelle | Vice-décanat aux études de 1er cycle |

Définition et mandat du comité

Le comité de gestion du programme est un comité permanent du programme du doctorat en médecine. Il assure la gestion administrative quotidienne du programme.

Composition du comité

Le comité de gestion du programme est composé des membres suivants :

- Vice-doyenne ou le vice-doyen aux études de premier cycle;
- Direction du programme (présidence du comité);
- Direction du préexternat;
- Direction de l'externat verticalisé;
- Direction de l'externat longitudinal;
- Coordination des opérations du programme;
- Conseillère ou le conseiller à la gestion des études du programme;
- Agente ou l'agent de recherche et de planification du Vice-décanat aux études de premier cycle.

Les personnes suivantes participent aux rencontres du comité sur une base mensuelle, bisannuelle ou annuelle :

- Responsables de l'externat longitudinal intégré (participation mensuelle, en présentiel ou par vidéoconférence);
- Responsable de la recherche (une fois par année);
- Médecin responsable et la conseillère ou le conseiller à la gestion des études du Profil santé mondiale et du volet international (deux fois par année);
- Responsable de l'évaluation longitudinal du programme de médecine (deux à trois fois par année);

- Coordonnatrice ou le coordonnateur du Programme de formation des médecins des Premières Nations et des Inuits du Québec (PFMPNIQ) (une fois par année).
- Direction des affaires étudiantes (deux fois par année)

Rencontres et prise de décisions

Le comité se réunit sur une base hebdomadaire pendant l'année universitaire. Les décisions sont prises par consensus suite à une discussion.

Responsabilités du comité

Le comité de gestion du programme :

- Assure l'organisation et la coordination des activités d'enseignement du programme;
- Assure l'organisation et la coordination des activités d'évaluation du programme;
- Assure l'organisation et la coordination des activités d'encadrement des étudiants (ex. accueil);
- Veille au recrutement des ressources professorales requises (médecins enseignants, résidents);
- Gère les demandes particulières d'étudiantes ou d'étudiants ou de groupes d'étudiants;
- Organise l'implantation des décisions du comité de programme;
- Fait les recommandations appropriées au comité de suivi du programme.